



**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/02

QUESTION N°4

**OBJET : ENFANCE / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025-2029
RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE A
INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (CAF 95)**

**L'an deux mille vingt-cinq
Le cinq février
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC – Mathilde MISSLIN
Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

N°D2025_02 – ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement 2025-2029 relative à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission « Enfance – Petite enfance » en date du 30/01/2025,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du val d'Oise propose de reconduire son soutien financier au fonctionnement des activités d'accueil périscolaire, pour les 5 années à venir,

Considérant que la Commune souhaite continuer à bénéficier de ce financement,

Considérant qu'il convient par conséquent de renouveler la convention liant la Commune à la Caisse d'Allocations Familiales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, concernant les temps d'accueil périscolaires
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi tout document inhérent.

Transmis en Préfecture le : 07/02/2025

Publié(e) le : 07/02/2025

Exécutoire le : 07/02/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 5 FEVRIER 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

